



Établissement public territorial
Métropole du Grand Paris
Immeuble Le Luminis - 91, rue Jean Jaurès
CS 30050 - 92806 Puteaux CEDEX
Tél. 01 55 69 31 50
www.parisouestladefense.fr

Conseil de territoire du 26 juin 2018

Rapport de présentation du compte administratif 2017

Les comptes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) sont au nombre de trois : le budget principal, le budget annexe de l'assainissement et le budget annexe PEP'IT.

Le budget principal	page 3
I - Équilibres et soldes	page 3
II - Analyse et résultats	page 4
<u>1. La section de fonctionnement</u>	page 4
1.1 Les recettes de fonctionnement	page 4
1.2 Les dépenses de fonctionnement	page 7
<u>2. La section d'investissement</u>	page 10
2.1 Les recettes d'investissement	page 10
2.2 Les dépenses d'investissement	page 12
Le budget annexe de l'assainissement	page 15
I - Équilibres et soldes	page 15
II - Analyse et résultats	page 16
<u>1. La section d'exploitation</u>	page 16
1.1 Les recettes d'exploitation	page 16
1.2 Les dépenses d'exploitation	page 17
<u>2. La section d'investissement</u>	page 18
2.1 Les recettes d'investissement	page 18
2.2 Les dépenses d'investissement	page 19
Le budget annexe PEPIT	page 20
I - Équilibres et soldes	page 20
II - Analyse et résultats	page 21
<u>1. La section de fonctionnement</u>	page 21
<u>2. La section d'investissement</u>	page 22

Le budget principal

I - Équilibres et soldes

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 9 384 345,69 € dont 5 724 137,79 € correspondant au résultat antérieur reporté de l'exercice 2016. Ainsi, le résultat de l'exercice s'établit à seulement 3 660 207,90 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, quant à lui, s'établit à 2 427 902,79 €. Il se décompose entre l'excédent d'investissement de l'exercice à hauteur de 1 909 449,16 € et l'excédent antérieur reporté d'un montant de 518 453,63 €.

Le résultat global de clôture s'établit donc à 11 812 248,48 €. Après couverture des restes à réaliser, le solde disponible s'établit à 8 764 322,23 €. Compte tenu de l'application du pacte financier 2017, la sectorisation des dépenses et des recettes par commune conduit à reprendre au budget primitif 2018 un excédent reporté de seulement 7 222 445,25 €.

En €	CA 2017
Recettes de fonctionnement	440 390 095,19
Dépenses de fonctionnement	436 729 887,29
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 660 207,90
Résultat antérieur reporté	5 724 137,79
Résultat de fonctionnement cumulé	9 384 345,69
Recettes d'investissement	15 484 472,65
Dépenses d'investissement	13 575 023,49
Résultat d'investissement de l'exercice	1 909 449,16
Résultat antérieur reporté	518 453,63
Résultat d'investissement cumulé	2 427 902,79
Résultat global de clôture	11 812 248,48
Solde des restes à réaliser	(3 047 926,25)
Résultat net global	8 764 322,23
Résultat repris au budget primitif	7 222 445,25

II - Analyse et résultats

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont de 440 390 095 €, ce qui représente un taux de réalisation de 98%.

En €	BP + DM	CA 2017	Taux de réalisation
013 Atténuation de charges	-	23 922,32	ns
70 Produits des services et du domaine	3 457 161,00	3 482 487,28	101%
73 Impôts et taxes	234 813 714,78	228 339 186,46	97%
74 Dotations et participations	206 684 213,00	206 116 031,90	100%
75 Autres produits de gestion courante	1 091 110,00	1 111 625,07	102%
76 Produits financiers	948 289,00	948 289,00	100%
77 Autres produits exceptionnels	127 158,76	368 553,16	ns
Total recettes réelles	447 121 646,54	440 390 095,19	98%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
Total recettes d'ordre	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	447 121 646,54	440 390 095,19	98%
R002 Résultat de fonctionnement reporté	5 724 137,79	5 724 137,79	100%

1.1.1 Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine s'élevaient à 3 482 487 € et le taux de réalisation est de 101%. Ce niveau de réalisation s'explique par une exécution plus importante des produits de la redevance spéciale par rapport aux sommes prévues au budget primitif.

Les produits des services et du domaine se décomposent ainsi principalement entre :

- Les produits des redevances pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux : 3 021 843 €.
- La vente de bacs et de composteurs pour un montant de 168 073 €
- La redevance d'occupation du domaine public payée par Autolib' pour un montant de 95 276 €.
- Le remboursement de frais de mise à disposition concernant les villes de Suresnes et Rueil-Malmaison pour un montant de 190 465 €
- Le remboursement d'avance de marché sur la compétence logement pour un montant de 6 530 €.

1.1.2 La fiscalité

Le produit de la fiscalité atteint un montant de 228 339 186 € et le taux de réalisation est de 97%. L'écart entre le montant prévu et le montant réalisé est lié aux conventions de reversement de TEOM.

Les recettes fiscales se décomposent en trois parts :

- D'une part, les produits liés à la fiscalité directe : le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a été réalisé (162 439 658 €). Celui-ci a été abondé par le versement de rôles supplémentaires et complémentaires à hauteur de 10 791 444 €. Depuis la mise en place de la Métropole du Grand Paris et des Établissements Publics Territoriaux dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, la CFE constitue l'unique ressource fiscale de l'EPT Paris Ouest La Défense.
- D'autre part, les produits liés à la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit perçue directement par l'EPT, soit reversée par les communes. Le montant constaté au compte administratif 2017 est de 52 147 220 €.
- La dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) (2 960 864 €). La DSIT est une quote part de la CVAE reversée par la MGP. Elle est calculée selon un taux compris entre 10 et 50% de la croissance de la CVAE. En 2017 ce taux est fixé à 30% et la dotation de soutien à l'investissement est de 13 878 647 € pour l'ensemble du périmètre métropolitain. Le montant reversé à chaque EPT est calculé pour deux tiers selon la proportion positive entre le produit de la CVAE au titre de 2017 et le produit de la même imposition constaté en 2016 et pour un tiers du montant total entre les communes ayant une base de CFE par habitant inférieure à la moyenne du périmètre. Le montant reversé à l'EPT est de seulement 2 960 864 € alors que la croissance de CVAE transférée à la MGP est de 13 060 608 €. C'est donc autant de ressources transférées qui ne lui sont que partiellement restituées.

Depuis 2017, la taxe sur les produits de paris hippiques n'est plus perçue par l'EPT à raison de son statut d'EPCI sans fiscalité propre alors qu'un montant de 530 000 € était prévu au budget.

1.1.3 Les dotations et participations

Le produit des dotations et compensations est de 206 116 032 € et le taux de réalisation est de 100%.

La principale recette est issue du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), 198 186 072 €. Cette recette se compose de trois parts :

- Une première part permettant d'assurer la neutralisation des ressources qui ne sont plus perçues par les ex communautés d'agglomération (taxe d'habitation et dotation de compensation) et qui sont perçues par les communes. Le montant est de 199 414 712 €.

- Une seconde part correspondant aux transferts ou aux substitutions de charges entre les communes et l'EPT. Le montant est de 6 382 632 €.
- Une troisième part correspondant à l'application du pacte financier et fiscal approuvé lors du conseil de territoire du 20 décembre 2017. Le montant est de - 7 611 273 € en raison d'une dynamique de CFE plus importante que les charges transférées par les communes.

Le montant du FCCT a été validé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales du 11 décembre 2017. Il a ensuite été approuvé par le conseil de territoire du 20 décembre 2017 à la majorité qualifiée.

Par ailleurs, l'EPT perçoit de la part de l'État les produits liés à des compensations fiscales, qui sont de deux natures :

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui vise à compenser les collectivités en situation de manque à gagner, instituée lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Le montant est de 6 030 674 €
- Les compensations fiscales pour un montant de 537 665 €. L'EPT a perçu une compensation pour perte de bases au titre de l'ex communauté d'agglomération Cœur de Seine (411 140 €). Cette compensation est dégressive et disparaîtra d'ici deux ans, soit d'ici 2020.

Les autres dotations et subventions concernent principalement :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères (1 310 208 €),
- Les subventions concernant le développement durable (26 394 €),
- La convention de partenariat dans le domaine du développement économique concernant le prix de l'innovation (9 000 €),
- Les subventions perçues sur le secteur de Suresnes pour l'accès au droit (3 800 €),
- La subvention perçue au titre du programme local de l'habitat de l'ex communauté d'agglomération Seine-Défense (12 219 €).

1.1.4 Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante sont de 1 111 625 €, le taux de réalisation est de 102%.

Ils sont principalement composés des produits perçus par le STIF au titre des navettes circulant à Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes.

Les autres produits concernent la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : soutien éco emballage, revente verre, etc.

1.1.5 Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 948 289 € avec un taux de réalisation de 100%.

Ces produits sont liés, à l'application des procès-verbaux de remise à disposition de la

compétence voirie et propreté, au remboursement des emprunts souscrits au titre de la voirie pour l'ex-communauté d'agglomération du Mont-Valérien.

Ils concernent donc exclusivement les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes et visent à couvrir les charges d'intérêt de la quote-part des emprunts souscrits par l'ex communauté d'agglomération du Mont-Valérien ayant financé des travaux voirie et propreté.

1.1.6 Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont de 368 553 €. Cela correspond à des opérations de régularisation comptable (avoirs, pénalités, rattachement, sinistres...).

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 436 729 887 € soit un taux de réalisation de 99%.

En €	BP + DM	CA 2017	Taux de réalisation
011 Charges à caractère général	46 863 125,33	43 201 586,99	92%
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 602 196,90	6 396 967,80	97%
014 Atténuation de produits	357 375 533,01	356 647 155,00	100%
65 Autres charges de gestion courante	26 260 452,47	24 915 337,46	95%
66 Charges financières	1 497 502,59	1 402 784,70	94%
67 Charges exceptionnelles	236 145,00	171 590,33	73%
022 Dépenses imprévues	6 032 527,38	-	-
Total dépenses réelles	444 867 482,68	432 735 422,28	97%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 040 094,00	3 994 465,01	99%
Total dépenses d'ordre hors virement	4 040 094,00	3 994 465,01	99%
Total des dépenses de fonctionnement hors virement	448 907 576,68	436 729 887,29	97%

1.2.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont de 43 201 587 € et sont réalisées à hauteur de 92%.

Elles se composent des rémunérations des prestataires, des contrats d'entretien, des fluides, des charges de matériel et de fournitures pour la mise en œuvre des compétences territoriales réparties selon le détail ci-après :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères : 31 411 896 €.
- L'éclairage public pour les communes de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes : 7 436 671 €.
- Les transports pour les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes : 2 639 223 €.
- L'aménagement, plans locaux d'urbanisme principalement : 77 733 €.
- Le développement économique : 218 171 €.

- Les actions liées au développement durable : 66 205 €.
- La vidéo-protection : 15 702 €.
- La politique de la ville et l'accès au droit : 186 480 €.

Les autres dépenses correspondant essentiellement aux charges liées au fonctionnement de la structure.

Le niveau de réalisation des charges à caractère général s'explique par le taux d'exécution de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères (92%) qui représente 73% de ce chapitre de dépenses.

Les conventions de mise à disposition de service totalisent un montant de 294 621 € au titre de l'ensemble des compétences transférées par les communes. La différence avec l'année précédente s'explique par le fait qu'une partie de ces charges est maintenant comptabilisée dans le chapitre des charges de personnel.

1.2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel totalisent un montant de 6 396 968 € pour un taux de réalisation de 97%. L'écart s'explique notamment par le décalage en matière de recrutements qui se sont faits, finalement, en fin d'année.

Le premier poste de dépenses correspond aux frais de mise à disposition de personnel pour un montant de 3 499 232 €. Les autres dépenses concernent les salaires, les charges sociales et les frais annexes pour un montant de 2 897 736 €.

1.2.3 Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante sont d'un montant de 24 915 337 € avec un taux de réalisation de 95%.

Elles se composent, au premier plan, des contributions versées au Syctom pour le traitement des ordures ménagères (22 076 104 €). A l'instar du chapitre charges à caractère général, le poids de ces dépenses dans les autres charges de gestion courante (89%), explique le niveau global de réalisation de ce chapitre (95%).

Les autres charges inscrites et réalisées à ce chapitre se décomposent comme suit :

- Contribution eaux pluviales : 1 338 622 €.
- Subventions politique de la ville (Nanterre) : 622 000 €.
- Subvention PEP'IT, hôtel et pépinière d'entreprises de l'ex communauté d'agglomération du Mont-Valérien : 118 209 €.
- Subventions versées à divers acteurs dans le domaine du développement économique : 28 500 € (correspondant aux actions de développement économique de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes).

- Subvention versée à l'école de la deuxième chance : 32 086 € (correspondant à l'adhésion de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes).
- Subventions versées au titre de l'accès au droit : 6 500 € (Nanterre).
- Contributions versées au syndicat mixte Autolib': 150 096 €.

Par ailleurs, les autres charges de gestion courante comprennent principalement les indemnités versées aux élus (489 785 €).

1.2.4 Les atténuations de produits

Les atténuations de produit, 356 647 056 €, sont réalisées à 100%.

Elles correspondent à trois natures de dépenses :

- La première est le reversement sur le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) pour un montant de 92 144 592 €. Cette dépense permet de neutraliser, à l'instar de la DCRTP en recettes de fonctionnement, la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Son versement est donc neutre pour l'EPT.
- La seconde est le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Celui-ci atteint 17 642 555 €. Depuis 2015, le FPIC de l'ensemble intercommunal constitué par Paris Ouest La Défense, c'est-à-dire l'EPT et les communes, a connu une progression de +65% (18,2 M€). La progression du FPIC a dû être prise en charge par les communes membres de l'EPT.
- La troisième correspond à la dotation d'équilibre : 246 859 909 €. Celle-ci est versée à la Métropole du Grand Paris. Elle permet d'assurer la neutralité de la création de la Métropole du Grand Paris et comprend à la fois des recettes transférées (Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, dotation générale de fonctionnement...) et des charges transférées (Attribution de compensation).

1.2.5 Les charges financières

Les charges financières sont de 1 402 785 € et le taux de réalisation est de 94%.

Elles se décomposent entre :

- Les emprunts repris par POLD issus de l'ex communauté d'agglomération du Mont-Valérien : 1 120 189 €.
- Les frais financiers relatif à une créance due aux communes : 282 596 €. En effet, les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes avaient contracté des emprunts au titre de la compétence voirie et propreté. A ce titre, l'EPT s'était engagé à régler les annuités correspondantes à partir d'un système de remboursement annuel d'une quote-part par les villes. Les échéanciers figurent aux procès-verbaux approuvés lors du conseil communautaire 18 décembre 2015 liés à la restitution de la compétence

voirie et propreté.

1.2.6 Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont d'un montant de 171 590 €. Le taux de réalisation est de 73%.

Ces dépenses exceptionnelles comprennent notamment les versements effectués au titre de l'aide à l'acquisition de vélos électriques (communes de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes) pour un montant total de 98 885 €. Egalement, les annulations de titres sur exercices antérieurs liées à la compétence collecte et traitement des ordures ménagères.

1.2.7 Les dotations aux amortissements

Le montant des dotations aux amortissements s'établit à 3 994 465 €. Le taux de réalisation est proche de 99%. Ces dépenses sont équilibrées par une recette du même montant en section d'investissement.

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 15 484 473 €. En incluant les restes à réaliser (3 143 433 €), le taux de réalisation est de 81%.

En €	BP + DM	CA 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisation
10 Dotations et fonds en réserve	6 646 811,97	7 651 251,02	-	115%
13 Subventions	10 208 020,87	1 577 347,97	3 143 433,03	46%
23 Immobilisations en cours	-	39 868,65	-	ns
27 Autres immobilisations financières	2 221 540,00	2 221 540,00	-	100%
Total recettes réelles	19 076 372,84	11 490 007,64	3 143 433,03	60%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 040 094,00	3 994 465,01	-	99%
Total recettes d'ordre hors virement	4 040 094,00	3 994 465,01	-	99%
Total des recettes d'investissement hors virement	23 116 466,84	15 484 472,65	3 143 433,03	81%
R001 Résultat d'investissement reporté	518 453,63	518 453,63	-	100%

2.1.1 Les dotations et réserves

Le montant des dotations et réserves est de 7 651 251 €, le taux de réalisation est de 115%.

Ce chapitre budgétaire comprend :

- Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée perçu par les communes et par POLD pour un montant de 2 463 198 €.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 5 188 053 €.

2.1.2 Les subventions reçues

Le montant des subventions reçues atteint 1 577 348 €. A ce montant, il convient d'ajouter les subventions notifiées mais non encore versées par nos partenaires pour un montant de 3 143 433 €. Le taux de réalisation atteint donc, reste à réaliser inclus, 46%.

Les subventions et dotations se répartissent entre les principales compétences nécessitant un effort d'investissement, il s'agit :

- Des subventions reçues pour les travaux de rénovation de l'éclairage public : 169 118 €.
- Des subventions au titre de la collecte des ordures ménagères : 96 590 €.
- Du versement de 1 260 000 € dans le cadre du Projet Urbain Partenarial à Courbevoie (Village Delage). Ce versement est neutre pour l'EPT qui en a reversé l'intégralité à la ville de Courbevoie. Une subvention de 51 640 € est perçue dans le cadre de l'étude urbaine du quartier de La Défense.

Par ailleurs, 3 143 433 € de subventions ont été reportées sur l'exercice 2018, il s'agit :

- Des subventions concernant la politique de la ville : 240 470 €
- Des subventions au titre de la collecte des ordures ménagères : 82 963 €
- Des subventions pour les travaux de rénovation de l'éclairage public : 300 000 €
- Des subventions concernant le Projet Urbain Partenarial à Courbevoie : 2 520 000 €

2.1.3 Les emprunts

En application du pacte financier 2017, aucun emprunt n'a été nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

2.1.4 Les créances

Comme en section de fonctionnement, l'établissement public territorial perçoit, pour le compte des communes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, des ressources lui permettant de couvrir la quote-part du remboursement du capital de la dette souscrit pour la compétence voirie avant sa restitution en 2015.

Les modalités pratiques de ces remboursements ainsi que les échéanciers correspondant ont fait l'objet de procès-verbaux de mise à disposition approuvés lors du conseil communautaire du 18 décembre 2015. Le montant prévu à l'échéancier (2 221 540 €) a été totalement réalisé.

2.1.5 Les amortissements des immobilisations

Le montant des dotations aux amortissements s'établit à 3 994 465 €. Le taux de réalisation est proche de 99%.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 13 575 023 €, en incluant les restes à réaliser (6 191 359 €), le taux de réalisation est de 72%.

En €	BP + DM	CA 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisation
13 Subventions	6 543 417,00	1 260 000,00	2 520 000,00	58%
16 Emprunts	3 599 993,99	3 593 435,35	-	100%
20 Immobilisations incorporelles	2 001 463,59	461 935,43	929 836,49	23%
204 Subventions et fonds concours	2 575 621,60	586 883,56	1 843 738,04	23%
21 Immobilisations incorporelles	8 789 879,47	5 130 398,57	807 937,21	58%
23 Immobilisations en cours	4 026 752,47	2 506 390,08	89 847,54	62%
27 Autres immobilisations financières	36 000,00	35 980,50	-	100%
Total dépenses réelles	27 573 128,12	13 575 023,49	6 191 359,28	72%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-
Total dépenses d'ordre hors virement	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement hors virement	27 573 128,12	13 575 023,49	6 191 359,28	72%

2.2.1 Les subventions et dotations

Les sommes prévues à ce poste de dépenses, 1 260 000 €, correspondent à l'opération de projet urbain partenarial « Village Delage » qui n'a aucune conséquence financière pour l'établissement public territorial (cf. partie relative aux recettes d'investissement).

Par ailleurs, 2 520 000 € ont été reportés sur l'exercice 2018 concernant le Projet Urbain Partenarial de Courbevoie.

2.2.2 Les emprunts

Le remboursement du capital de la dette est de 3 593 435 €. Le taux de réalisation est de 100%.

Le remboursement du capital de la dette se compose de trois parts :

- Une première part correspondant aux emprunts souscrits par l'ex communauté d'agglomération du Mont-Valérien pour la voirie, la propreté et l'éclairage public dont le montant est de 2 522 828 €. Une partie de cette dette est remboursée par les villes (2 221 540 €).

Une seconde part correspondant aux emprunts transférés par les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes en 2011 : 1 052 088 €.

En effet, les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes avaient contracté des emprunts au titre de la compétence voirie et propreté. A ce titre, l'EPT s'était engagé à régler les annuités correspondantes à partir d'un système de remboursement annuel d'une quote-part par les villes. Les échéanciers figurent aux procès-verbaux approuvés

lors du conseil communautaire 18 décembre 2015 liés à la restitution de la compétence voirie et propreté.

- Une troisième part correspondant à un emprunt auprès du département pour Saint-Cloud : 18 176 €.

2.2.3 Les autres dépenses d'investissement (chapitre 20, 21, 204 et 23)

Les opérations d'investissement atteignent 12 356 967 €, restes à réaliser inclus, et le taux de réalisation est de 71%.

- 5 574 694 € de dépenses liées à la rénovation du réseau éclairage public, réparti entre les communes comme suit :
 - o Courbevoie 1 140 076 €
 - o Nanterre 1 129 235 €
 - o Puteaux 1 274 642 €
 - o Rueil-Malmaison 1 349 821 €
 - o Suresnes 680 920 €
- 1 258 203 € liés à la finalisation des travaux de vidéo-protection à Garches (682 219 €), Saint-Cloud (557 638 €) et Vaucresson (18 346 €).
- 531 697 € correspondant à des dépenses liées à la compétence collecte et traitement des ordures ménagères (renouvellement des bacs, enfouissement des déchets).
- Des fonds de concours versés à la commune de Garches en application du pacte financier de l'ex communauté d'agglomération Cœur de Seine : 88 828 €.
- Des frais liés à la compétence aménagement hors Projet Urbain Partenarial pour un montant de 244 330 €.
- 221 333 € liés à la compétence développement économique pour les communes de Courbevoie (35 939 €) et Vaucresson (665 €). C'est également le soutien apporté au CESI (170 000 €) par l'ex communauté d'agglomération du Mont-Valérien et qui correspond à un engagement antérieur à la création de l'EPT.
- En application du pacte financier et fiscal 2016, 1 076 470 € ont été inscrits en dépenses, mutualisés au budget. Ces montants ont été reportés sur l'exercice 2017. Sur ces crédits, 417 136 € ont été réalisés et 659 333 € ont été reportés. Déduction faite des subventions reportées, 240 470 €, le coût réel est porté à 836 000 €.
- Des frais liés à la structuration de l'établissement public territorial : 383 853 €. Cela correspond pour l'essentiel aux travaux liés au changement de locaux de POLD. Cette installation permet une économie de 50% des charges de loyer (de 450 000 € à 225 000 €) par rapport aux locaux situés à Nanterre.

Par ailleurs, 3 671 359 € ont été reportés sur l'exercice 2018 qui se décomposent entre :

- 794 004 € liés à la structuration de l'établissement public territorial.
- 1 082 014 € liés à la compétence vidéo-protection.
- 891 232 € liés à la compétence collecte et traitement des ordures ménagères.
- 664 323 € liés à la compétence aménagement.
- 33 988 € liés à la compétence intervention économique.
- 4 423 € liés à la compétence eau et assainissement.
- 201 194 € liés au fonds de concours versé à la ville de Saint-Cloud.

Le budget annexe de l'assainissement

I - Équilibres et soldes

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'établit à 6 972 515,85 € dont 4 373 015,73 € correspondent au résultat antérieur reporté. Ainsi, le résultat de l'exercice s'établit à 6 972 515,85 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, quant à lui, s'établit à 2 026 564 €. Il se décompose entre le résultat de l'exercice, en déficit à hauteur de 854 164 € et de l'excédent antérieur reporté, pour un montant de 2 880 728 €.

Le résultat global de clôture s'établit donc à 8 999 079,87 €. Après couverture des restes à réaliser, le solde disponible s'établit à 6 873 792,17 €. Néanmoins, compte tenu de la sectorisation des dépenses et des recettes par commune, le résultat de fonctionnement repris au budget primitif 2018 est de 4 752 465,95 €.

En €	CA 2017
Recettes d'exploitation	7 616 703,93
Dépenses d'exploitation	5 017 203,81
Résultat d'exploitation de l'exercice	2 599 500,12
Résultat antérieur reporté	4 373 015,73
Résultat d'exploitation cumulé	6 972 515,85
Recettes d'investissement	7 326 676,55
Dépenses d'investissement	8 180 840,09
Résultat d'investissement de l'exercice	(854 163,54)
Résultat antérieur reporté	2 880 727,56
Résultat d'investissement cumulé	2 026 564,02
Résultat global de clôture	8 999 079,87
Solde des restes à réaliser	(2 125 287,70)
Résultat net global	6 873 792,17
Résultat repris au budget primitif	4 752 465,95

II - Analyse et résultats

1. La section d'exploitation

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation sont de 7 616 704 € et sont réalisées à hauteur de 100%.

En €	BP + DM	CA 2017	Taux de réalisation
013 Atténuation des charges	-	-	-
70 Produits et services du domaine	7 604 463,00	7 228 118,13	95%
74 Dotations et participations	-	-	-
75 Autres produits de gestions courantes	-	-	-
76 Produits financiers	-	-	-
77 Autres produits exceptionnels	-	71 050,78	ns
78 Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
Total recettes réelles	7 604 463,00	7 299 168,91	96%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	348 575,00	317 535,02	91%
Total recettes d'ordre	348 575,00	317 535,02	91%
Total des recettes d'exploitation	7 953 038,00	7 616 703,93	96%
R002 Résultat de fonctionnement reporté	4 373 015,73	4 373 015,73	100%

Elles se composent principalement des produits et services du domaine (7 228 118 €) qui correspondent :

- Au produit de la redevance assainissement : 5 681 236 €.
- A la contribution au titre des eaux pluviales versée pour le budget principal : 1 338 622 € pour les communes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes.
- Aux travaux réalisés pour des tiers : 208 261 €.

Les autres recettes correspondent à des opérations de régularisation comptable (rattachements sur exercice antérieur) pour un montant de 71 051 €.

1.2 Les dépenses d'exploitation

Le montant des dépenses d'exploitation est de 5 017 204 € et le taux de réalisation est de 86 %.

En €	BP + DM	CA 2017	Taux de réalisation
011 Charges à caractère général	1 304 804,20	868 316,78	67%
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 077 191,80	953 248,06	88%
65 Autres charges de gestion courante	126 350,00	76 516,36	61%
66 Charges financières	250 875,00	234 735,51	94%
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	-	-
Total dépenses réelles	2 779 221,00	2 132 816,71	77%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 087 500,00	2 884 387,10	93%
Total dépenses d'ordre hors virement	3 087 500,00	2 884 387,10	93%
Total des dépenses d'exploitation hors virement	5 866 721,00	5 017 203,81	86%

Le taux de réalisation des charges à caractère général est de 67%. Ce taux de réalisation s'explique par le fait que les villes n'ont pas utilisé intégralement les crédits prévus pour l'entretien et la maintenance des réseaux.

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 88%.

Les charges diverses de gestion courante présentent un taux de réalisation de 61%. Les dépenses prévues à ce chapitre concernent des frais dus aux délégataires ; elles ont été moins importantes en 2017.

Les charges financières (234 736 €) ont un taux de réalisation de 94%. Les charges financières correspondent aux remboursements des intérêts souscrits par les communes pour la réalisation de travaux d'investissement. Les dépenses concernent 9 des 11 communes, en effet les villes de Courbevoie et Puteaux n'ont pas souscrit d'emprunt.

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'établit à 7 326 677 € auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser (1 497 957 €). Le taux de réalisation, reports inclus, s'établit à 76%.

En €	BP + DM	CA 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisation
10 Dotations et fonds divers en réserve	4 820 328,36	4 077 152,45	-	85%
13 Subventions	2 344 128,25	223 652,00	1 339 222,25	67%
16 Emprunts	1 313 931,42	141 485,00	158 735,00	23%
Total recettes réelles	8 478 388,03	4 442 289,45	1 497 957,25	52%
040 Opérations de transfert entre sections	3 087 500,00	2 884 387,10	-	93%
Total dépenses d'ordre hors virement	3 087 500,00	2 884 387,10	-	93%
Total des recettes d'investissement	11 565 888,03	7 326 676,55	1 497 957,25	76%
R001 - Résultat d'investissement reporté	2 880 727,56	2 880 727,56	-	100%

Les dotations et subventions sont de 4 077 152 € soit un taux de réalisation de 85%. Elles sont composées de :

- Le FCTVA : 1 542 663 €
- Les affectations en réserves (1068) : 2 534 489 €
- Les subventions d'équipement : 223 652 €

Par ailleurs, 1 497 957 € sont reportés sur l'exercice 2018 notamment 1 339 222 € de subventions et 158 735 € pour une avance pour la commune de Saint-Cloud.

Le niveau des opérations d'ordre est conforme au montant réalisé en section de fonctionnement et viennent alimenter les recettes d'investissement.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2017.

2.2 Les dépenses d'investissement

Le niveau des dépenses d'investissement s'établit à 8 180 840 €, en incluant les restes à réaliser (3 623 245 €), le taux de réalisation est de 56%.

En €	BP + DM	CA 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisation
10 Dotations et fonds divers en réserve	-	-	-	-
13 Subventions d'investissement	-	-	-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	1 237 111,00	1 233 305,06	-	100%
20 Immobilisations incorporelles	767 089,01	105 094,70	406 072,50	67%
21 Immobilisations corporelles	7 616 684,35	1 000 997,80	131 715,54	15%
23 Immobilisations en cours	10 936 488,96	5 523 907,51	3 085 456,91	79%
Total dépenses réelles	20 557 373,32	7 863 305,07	3 623 244,95	56%
040 Opérations de transfert entre sections	348 575,00	317 535,02	-	91%
Total dépenses d'ordre hors virement	348 575,00	317 535,02	-	91%
Total des dépenses d'investissement	20 905 948,32	8 180 840,09	3 623 244,95	56%

Les dépenses d'investissement sont constituées, d'une part, des travaux sur les réseaux : le cumul des chapitres 20, 21 et 23 représente un montant de 6 630 000 € hors restes à réaliser. Compte tenu des modes de gestion différents selon les communes, il se répartit de façon hétérogène, certaines ayant confié leurs dépenses d'investissement à leur délégataire.

Par ailleurs, 3 623 245 € sont reportés sur l'exercice 2018 :

- 406 073 € de frais d'études
- 131 716 € pour divers travaux d'assainissement
- 3 085 457 € pour des travaux en cours.

Les recettes d'ordre sont conformes aux dépenses prévues en section de fonctionnement.

Le budget annexe PEP'IT

I - Équilibres et soldes

PEP'IT accueille un hôtel et une pépinière d'entreprises. Son budget est équilibré par le versement d'une subvention du budget principal d'un montant de 118 209,01 € pour 2017. C'est pour cette raison que le résultat de fonctionnement est nul en 2017.

Du côté de la section d'investissement, le résultat reporté s'établit à 54 453,63 €. Il s'explique par un report important des crédits antérieurs liés à l'encaissement des dépôts de garantie des entreprises entrantes.

Le résultat global de clôture est de 47 579,68 €. Celui-ci a été intégralement repris en section d'investissement au budget primitif pour 2018.

En €	CA 2017
Recettes de fonctionnement	343 792,49
Dépenses de fonctionnement	343 792,49
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
Résultat antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement cumulé	-
Recettes d'investissement	33 707,40
Dépenses d'investissement	40 581,35
Résultat d'investissement de l'exercice	(6 873,95)
Résultat antérieur reporté	54 453,64
Résultat d'investissement cumulé	47 579,69
Résultat global de clôture	47 579,69
Solde des restes à réaliser	-
Résultat net global	47 579,69
Résultat repris au budget primitif	47 579,69

II - Analyse et résultats

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un montant total de recettes de 225 583 € et un taux de réalisation de 61%.

En €	BP + DM	CA 2017	Taux de réalisation
70 Produits des services, du domaine et ventes...	200,00	36 593,24	ns
75 Autres produits de gestion courante	367 266,00	297 499,73	81%
77 Produits exceptionnels	-	9 699,52	
Total recettes réelles	367 466,00	343 792,49	94%
042 Opérations de transfert entre sections	-	-	-
Total recettes d'ordre	-	-	-
Total des recettes d'exploitation	367 466,00	225 583,48	61%
R002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-

Les recettes concernent principalement :

- Les charges locatives : 36 593 €
- Le produit des loyers et la caution de la salle de réunion : 178 469 €
- Le produit de la subvention d'équilibre : 118 209 €
- D'autres produits exceptionnels (avoirs) : 821 €
- Quelques produits exceptionnels liés à des régularisations comptables (9 700 €).

Les dépenses de fonctionnement sont de 343 792 € et présentent un taux de réalisation de 94%.

En €	BP + DM	CA 2017	Taux de réalisation
011 Charges à caractère général	325 966,00	304 880,21	94%
012 Charges de personnels et frais assimilés	36 000,00	34 380,38	96%
65 Autres charges de gestion courante	-	-	-
67 Charges exceptionnelles	500,00	104,60	21%
Total dépenses réelles	362 466,00	339 365,19	94%
042 Opérations de transfert entre sections	5 000,00	4 427,30	89%
Total dépenses d'ordre hors virement	5 000,00	4 427,30	89%
Total des dépenses d'exploitation hors virement	367 466,00	343 792,49	94%

Elles se décomposent entre les charges à caractère général avec un montant de 304 880 €. Parmi les principaux postes :

- Le loyer et les charges des locaux loués à BNP PARIBAS : 145 489 €
- La convention de gestion avec le service patrimoine de la ville de Rueil-Malmaison : 14 100 €
- Les impôts (taxe foncière et taxe sur les bureaux) : 70 391 €.

Les autres charges à caractère général correspondent à l'entretien des locaux (ménages), aux frais de télécommunication et autres contrats de maintenance, comme l'électricité dont le montant atteint 18 050 € pour 2017.

Les charges de personnel correspondent à l'agent d'accueil qui est en poste à PEP'IT.

Les opérations exceptionnelles correspondent à des annulations de titre sur exercices antérieurs.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 33 707 € avec un taux de réalisation de 75%. Elles se composent de deux postes :

- D'une part, pour les recettes réelles, les cautions de garantie versées par les entreprises entrantes ;
- D'autre part, pour les recettes d'ordre, la dotation aux amortissements.

En €	BP + DM	CA 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisation
10 Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
16 Emprunts	40 015,00	29 280,10	-	73%
			-	
Total recettes réelles	40 015,00	29 280,10	-	73%
040 Opérations de transfert entre sections	5 000,00	4 427,30	-	89%
Total dépenses d'ordre hors virement	5 000,00	4 427,30	-	89%
Total des recettes d'investissement	45 015,00	33 707,40	-	75%
R001 - Résultat d'investissement reporté	54 453,64	54 435,64	-	-

Les dépenses d'investissement sont de 40 581 € et correspondent uniquement au remboursement des cautions aux entreprises sortantes.
Aucun autre investissement n'a été fait sur le budget 2017.

En €	BP + DM	CA 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisation
16 Emprunts et dettes assimilées	40 615,00	40 581,35	-	100%
21 Immobilisations corporelles	58 853,64	-	-	-
27 Autres immobilisations financières	-	-	-	-
			-	
Total dépenses réelles	99 468,64	40 581,35	-	41%
040 Opérations de transfert entre sections	-	-	-	-
Total dépenses d'ordre hors virement	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	99 468,64	40 581,35	-	41%
